

**Pour tous ceux qui ont profité pleinement de leurs congés d'été avec une déconnexion totale, et pas seulement avec leur établissement, nous rappelons que la lettre d'info hebdomadaire du SYNEP CFE-CGC a continué de paraître même après le 14 juillet.**

Outre les différentes prises de position du SYNEP CFE-CGC portées par Sylvie TUROWSKI, Secrétaire Générale, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- De nouvelles modalités pour les élections professionnelles des membres du CSE (comité social et économique) : Préconisation, par le ministre du Travail, de la séparation des votes des enseignants, agents de l'État dans les établissements appliquant la convention collective EPNL (IDCC 3218) ou EAP (IDCC 7520).
- B0 : publication d'une note de service concernant le baccalauréat général (la place des mathématiques dans les enseignements de la classe de première générale du lycée pour l'année scolaire 2022-2023 et l'évaluation pour le bac).
- Une circulaire vient de préciser les modalités d'affectation et d'organisation de l'année de stage des lauréats des concours de recrutement des maîtres des établissements d'enseignement privés des premier et second degrés sous contrat... à lire absolument !
- GIPA, garantie individuelle du pouvoir d'achat pour les agents de l'état : mise en ligne de notre calculateur pour savoir si vous y avez droit et quel sera le montant qui vous sera versé en fin d'année !
- Pause cigarette ... et les règlementations
- Gratuité de l'adhésion au pseudo Comité d'Entreprise « PREAU » qui propose des tarifs préférentiels pour de nombreuses prestations culturelles, de loisirs, sportives et touristiques pour tous les personnels actifs et retraités du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse
- Une expérimentation qui a du chien ! Un collège du Gard s'est inspiré d'une pratique de nos voisins outre Rhin : la médiation canine.

**Retrouvez toutes nos publications sur notre site**

[https://www.synep.org/synep\\_express\\_2022.htm](https://www.synep.org/synep_express_2022.htm)

\* \*

Le SYNEP CFE-CGC, vous propose quelques extraits des différents thèmes présentés dans la circulaire de rentrée du 30 juin 2022 du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

**Il y a beaucoup d'injonctions (le verbe devoir revient trop souvent), mais les moyens suivront-ils ?**

[https://www.synep.org/circulaire\\_rentree\\_2022\\_principaux\\_themes.pdf](https://www.synep.org/circulaire_rentree_2022_principaux_themes.pdf)

\* \*

**Billet d'humeur d'Evelyne du 29 août 2022**

**Manque de profs ? Quelle super chance !**

[https://www.synep.org/evelyne\\_2022.htm#xqdvvevkeh](https://www.synep.org/evelyne_2022.htm#xqdvvevkeh)

### Une augmentation pour tous les professeurs ? Pas vraiment...

Emmanuel Macron s'est engagé le 25 août à ce qu'aucun enseignant ne démarre sa carrière sous la barre des 2000 euros nets mensuels. Interrogé sur les modalités de cette revalorisation le 30 août sur RTL, le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse a confirmé qu'il s'agissait bien d'un salaire hors primes et qu'il concernait tous les enseignants en début de carrière, de la maternelle au lycée.

Le SYNEP CFE-CGC rappelle que pour atteindre ce 2000 euro net de salaire, un enseignant a déjà 12 à 13 ans d'ancienneté dans le métier. Ainsi, pour revaloriser tous les enseignants et notamment tous ceux qui ne débutent pas, cela signifie qu'ils doivent être augmentés de 20 à 30%. D'emblée Monsieur NDIAYE a précisé que les promesses de Monsieur Macron ne seraient pas tenues car c'est « au-delà » de ce que peut faire le Ministère. Mais ce dernier a tout de même rétorqué que les augmentations seraient « significatives » afin de faire face à la perte d'attractivité du métier mais qui, selon le Ministre, n'est pas uniquement liée au salaire mais aussi aux conditions de travail et au déroulement de carrière. Il a enfin terminé son entretien en ajoutant que les « salaires ne sont plus à la hauteur des travaux et des efforts demandés ».



En écoutant cet entretien, le SYNEP CFE-CGC déplore encore le flou dans lequel les enseignants se trouvent en ce début d'année scolaire. De plus, il faudra encore attendre que la loi de finance soit présentée début octobre pour espérer y voir un peu plus clair ! Beaucoup trop d'incertitudes encore et les enseignants sont fatigués d'entendre toujours les mêmes discours qui ne sont malheureusement jamais suivis d'actions concrètes. En ce mois de septembre, les enseignants démarrent sous le signe de la fatigue et de la lassitude. Nombreux sont ceux qui se disent fermement prêts à ne plus accepter l'indifférence de nos gouvernants.

Sylvie TUROWSKI

\* \*

**Rappel du partenariat du SYNEP CFE-CGC avec la Mnc pour tous les personnels travaillant dans des établissements d'enseignement privés, y compris les enseignants agents de l'État**

**Pour tout nouveau contrat Santé Mnc  
1 mois de cotisation est offert aux adhérents du SYNEP CFE-CGC**

**Si vous souhaitez changer de mutuelle, il y a la RIA (Résiliation Infra Annuelle) :** Cette nouvelle réglementation vous permet de résilier, après un an de souscription, votre contrat de complémentaire santé, à tout moment, sans frais ni pénalité. [https://www.synep.org/resiliation\\_infra\\_annuelle\\_mnc.pdf](https://www.synep.org/resiliation_infra_annuelle_mnc.pdf)

### **Concernant les retraités ou futurs retraités**

L'entreprise ne participe plus au financement de la mutuelle santé des anciens salariés. Mais il y eut la loi Evin ; puis le décret du 21 mars 2017, est venu préciser l'encadrement tarifaire applicables aux « contrats Évin » depuis le 1er juillet 2017.

**On vous explique tout !** [https://www.synep.org/encadrement\\_taux\\_mutuelle\\_pour\\_retraites\\_mnc.pdf](https://www.synep.org/encadrement_taux_mutuelle_pour_retraites_mnc.pdf)

**Dans tous les cas, La MNEC vous propose de prendre en charge les formalités de résiliation afin de vous éviter des démarches parfois compliquées... Leurs conseillers vous guideront également dans le choix de la garantie la plus adaptée à vos besoins !**